



Inscriptions Moulin Neuf



ANNÉE 2021 • 2022

# MES LOISIRS les mercredis\*

\*de l'année scolaire

.....  
enfants 3 - 10 ans scolarisés  
en **maternelle** ou en **élémentaire**  
.....

  
Saint-Cyr-sur-Loire

 AMF  
Ville amie des enfants

unicef

 VILLE ACTIVE DU PAYS  
Programme  
National  
Nutrition  
Santé

**Formulaire à compléter et à retourner impérativement à la mairie**

Contact : Étienne Brun • 02 47 42 80 66  
jeunesse@saint-cyr-sur-loire.com

# MES LOISIRS À L'ACCUEIL DE LOISIRS

## MERCREDIS 2021-2022

Période	Inscription
du 8/09/21 au 20/10/21	À partir du 12/07/21
du 10/10/21 au 15/12/21	du 11/10/21 au 20/10/21
du 5/01/22 au 2/02/22	du 6/12/21 au 15/12/21
du 23/02/22 au 6/04/22	du 24/01 au 4/02/22
du 27/04/22 au 29/06/22	du 28/03/22 au 8/04/22

## VACANCES 2021-2022

Période	Inscription
Toussaint	du 27/09 au 08/10
Noël	du 22/11 au 03/12
Hiver	du 10/01 au 21/01
Printemps	du 14/03 au 25/03



L'Accueil de Loisirs fonctionne chaque mercredi de 9 h à 17 h 15. Un accueil est proposé à la demi-journée le mercredi matin de 9 h à 14 h. **Les parents doivent récupérer obligatoirement leurs enfants au Moulin Neuf à Mettray.** Sont accueillis les enfants de 3 ans à 10 ans révolus (scolarisés en maternelle ou en élémentaire). La priorité est donnée aux enfants dont les parents habitent ou travaillent à Saint-Cyr-sur-Loire. L'Accueil de Loisirs de la ville de Saint-Cyr, le «Moulin Neuf», est situé sur la commune de Mettray, rue du Vieux Calvaire. Tél : 02 47 41 21 69.

## ACCUEIL

Pour les parents qui travaillent, un accueil à Mettray permet de déposer les enfants entre 7 h 30 et 9 h et de venir les chercher entre 17 h 15 et 18 h 30.

Un second accueil fonctionne à Saint-Cyr, dans les locaux de l'école Charles Perrault, de 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 30 (les enfants sont alors acheminés entre l'accueil et le Centre de loisirs par bus).

Afin de limiter le temps d'attente pour les familles, nous vous demandons de vous présenter muni des pièces ou photocopies sollicitées pour l'année scolaire 2021-2022. Merci de votre compréhension.

- Le N° d'allocataire CAF (attestation) ou avis d'imposition 2019
- Le carnet de santé de l'enfant
- Un justificatif de domicile (parents ou grands-parents habitant à Saint-Cyr-sur-Loire)
- Une attestation d'assurance personnelle ou volet d'assurance scolaire couvrant les risques «Individuelle-Accident» et la Responsabilité Civile (1)

(1) ces documents resteront dans le dossier de l'enfant

## LES TARIFS

Depuis le 1er janvier 2012, le calcul du tarif journalier est élaboré en fonction des revenus des familles, conformément à la réforme de la tarification des Accueils de Loisirs Sans Hébergement imposée par la CAF Touraine. Le tarif est ainsi adapté à la situation et aux revenus des familles. Le calcul s'effectue à partir de votre n° d'allocataire CAF.

### TARIFS JOURNÉE

Catégorie 1 de 4 € à 14,80 €  
(familles domiciliées à Saint-Cyr-sur-Loire)

Catégorie 2 de 4 € à 18,80 €  
(familles qui travaillent à Saint-Cyr-sur-Loire et/ou grands-parents domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire)

Catégorie 3 de 4 € à 24,20 €  
(familles n'habitant pas Saint-Cyr-sur-Loire)

### TARIFS 1/2 JOURNÉE

Catégorie 1 de 2,55 € à 11,60 €  
(familles domiciliées à Saint-Cyr-sur-Loire)

Catégorie 2 de 2,55 € à 15,20 €  
(familles qui travaillent à Saint-Cyr-sur-Loire et/ou grands-parents domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire)

Catégorie 3 de 2,55 € à 18,90 €  
(familles n'habitant pas Saint-Cyr-sur-Loire)



Un renseignement complémentaire ?  
Prenez contact avec le service Vie scolaire et jeunesse à la mairie  
au 02 47 42 80 67

## RÈGLEMENT

Le paiement est calculé en fonction du quotient familial. Il est effectué en ligne si vous êtes inscrits sur le portail familles. Sinon, la facture correspondante vous sera adressée par courrier.

### Extrait du règlement intérieur

Les inscriptions peuvent se faire par le biais du Portail familles.

Les inscriptions se font par période ou à l'année. Elles ne seront effectives qu'après retour du dossier COMPLET et dans les délais prévus (voir planning en couverture).

NB : tout changement de situation familiale, résidence, téléphone, coefficient CAF, décharges, devra être transmis au service Enseignement-Loisirs-Vacances.

Le dossier comporte plusieurs éléments (par année civile) :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- La fiche sanitaire (apporter le carnet de santé)
- Le numéro d'allocataire CAF avec l'utilisation du service CAF PRO
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile et individuelle
- Le règlement signé

Responsable légal de(s) l'enfant(s) pendant le séjour .....

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LÉGAUX

### Père

N° de Sécurité sociale

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Profession .....

Nom et adresse de l'employeur .....

.....

Téléphone Domicile .....

Téléphone Travail .....

Portable.....

Courriel.....

### Mère

N° de Sécurité sociale

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Profession .....

Nom et adresse de l'employeur .....

.....

Téléphone Domicile .....

Téléphone Travail .....

Portable.....

Courriel.....

N° d'allocataire CAF (obligatoire) .....

### À compléter uniquement pour les enfants qui fréquenteront l'accueil de loisirs

	Nom	Prénom	Date de naissance	École fréquentée	PAI
<b>1<sup>er</sup> enfant</b>					
<b>2<sup>e</sup> enfant</b>					
<b>3<sup>e</sup> enfant</b>					

Tableau des accueils à compléter ci-dessous

INSCRIPTIONS À LA JOURNÉE	MATIN	SOIR
<b>Charles Perrault (1)</b>		
<b>Moulin Neuf (2)</b>		

INSCRIPTIONS À LA 1/2 JOURNÉE	MATIN
<b>Charles Perrault (1)</b>	
<b>Moulin Neuf (2)</b>	

(1) Accueil Charles Perrault à Saint-Cyr-sur-Loire (rue Roland Engerand) - (2) Moulin neuf à Mettray (rue du Vieux Calvaire)

Nom, prénom et téléphone des personnes autorisées à venir chercher l'enfant ou à joindre en cas d'urgence par ordre de priorité

1 ..... Tél. ....

2 ..... Tél. ....

3 ..... Tél. ....

Votre enfant doit-il respecter des recommandations particulières relatives à l'alimentation ? ..... **OUI**  **NON**

Si oui, lesquelles (joindre à l'appui un certificat médical) ? .....

.....

**Assurance** (Couvrant les risques "Individuelle Accident" et Responsabilité Civile) :

**Nom de l'assurance** ..... N° du contrat : .....

**Mutuelle complémentaire** : (Désignation de la Compagnie et n° du contrat)

**Nom de la mutuelle** ..... N° du contrat : .....

En cas d'urgence, dans quel établissement hospitalier l'enfant devra-t-il être conduit ? :

J'autorise mon enfant à rentrer seul ..... **OUI**  **NON**

J'autorise la mairie de Saint-Cyr-sur-Loire à utiliser la photographie de mon enfant dans un des supports de communication municipale (magazine, site internet, journal interne...) ..... **OUI**  **NON**

Je soussigné(e), responsable de(s) l'enfant(s)

- atteste l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.

- dégage de toute responsabilité les organisateurs en ce qui concerne tout éventuel incident ou accident en dehors des temps d'accueil.

Saint-Cyr-sur-Loire, le .....

Signature



**Hôtel de ville**

Parc de la Perraudière - BP 50139 - 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX

02 47 42 80 00 / info@saint-cyr-sur-loire.com

[www.saint-cyr-sur-loire.com](http://www.saint-cyr-sur-loire.com)

Commune de Tours Métropole Val de Loire



# ANNÉE SCOLAIRE 2021 - 2022

**Papillons à découper suivant les cadres après avoir rayé le ou les jours où l'enfant ne fréquentera pas le centre**

*N.B. : les dates non barrées correspondent à l'inscription de votre enfant*



**INSCRIPTION À L'ANNÉE POSSIBLE : COMPLÉTEZ ET RETOURNEZ CE DOCUMENT**

## PÉRIODE DU 08/09/2021 AU 20/10/2021

Retour en mairie à partir du 12 juillet

Nom et prénom de l'enfant : .....

Nom du responsable : .....

mercredi 08/09  
mercredi 15/09  
mercredi 22/09  
mercredi 29/09

mercredi 06/10  
mercredi 13/10  
mercredi 20/10

## PÉRIODE DU 10/10/21 AU 15/12/2021

Retour en mairie du 11/10/2021 au 20/10/2021

Nom et prénom de l'enfant : .....

Nom du responsable : .....

mercredi 10/11  
mercredi 17/11  
mercredi 24/11

mercredi 01/12  
mercredi 08/12  
mercredi 15/12

## PÉRIODE DU 05/01/2022 AU 02/02/2022

Retour en mairie du 06/12/2021 au 15/12/2021

Nom et prénom de l'enfant : .....

Nom du responsable : .....

mercredi 05/01  
mercredi 12/01  
mercredi 19/01

mercredi 26/01  
mercredi 02/02

## PÉRIODE DU 23/02/2022 AU 06/04/2022

Retour en mairie du 24/01/2022 au 04/02/2022

Nom et prénom de l'enfant : .....

Nom du responsable : .....

mercredi 23/02  
mercredi 02/03  
mercredi 09/03  
mercredi 16/03

mercredi 23/03  
mercredi 30/03  
mercredi 06/04

## PÉRIODE DU 27/04/2022 AU 29/06/2022

Retour en mairie du 28/03/22 au 08/04/22

Nom et prénom de l'enfant : .....

Nom du responsable : .....

mercredi 27/04  
mercredi 04/05  
mercredi 11/05  
mercredi 18/05  
mercredi 25/05

mercredi 01/06  
mercredi 08/06  
mercredi 15/06  
mercredi 22/06  
mercredi 29/06